

## **RÈGLEMENT**

*Concours de Photographie organisé par la municipalité de Barbâtre*

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CONCOURS**

La commune de Barbâtre, ci-après désignée « organisateur », organise le 7ème concours de photographie du 2 mai au 18 août 2024. Exposition au vote du public du 26 au 2 septembre 2024.

Le thème est « **SPORTS** ».

Chaque concurrent devra remettre 1 photo au maximum au format allant du A4(20x30) au 30x30 pour les formats carrés en couleur ou Noir & Blanc sans signature ou signe distinctif visible. Tout cliché ne correspondant pas aux critères sera écarté.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

- Le concours est ouvert aux personnes physiques, photographes **non professionnels** uniquement, ci-après désignés « participants ».
- La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entrainera la nullité de la participation.
- Les participants s'inscrivent de façon individuelle.
- Deux catégories sont créées : ADO de 10 à 17 ans et ADULTE à partir de 18 ans.
- Pour s'inscrire les participants devront remplir une fiche d'inscription. La fiche d'inscription est à retourner avec la photo dans une enveloppe sous couvert d'anonymat.

(Explications sur le bulletin d'inscription)

- A réception, les photos seront répertoriées et référencées de façon anonyme afin de préserver l'impartialité du jury.

### **ARTICLE 3 - LES MEMBRES DU JURY**

Les membres du jury seront désignés par les organisateurs en temps voulu.

Il pourra être composé de photographes professionnels, amateurs, artistes peintres, d'élus et de membres de la commission culturelle communale.

### **ARTICLE 4 - PIECES A FOURNIR**

- Il n'est pas demandé de document ou d'attestation de renoncement aux droits sur vos photos.  
Ces clichés sont **votre propriété** et en aucun cas vous ne devez accepter une telle demande.

### **ARTICLE 5 – FRAIS DE PARTICIPATION**

Il n'est demandé aucune participation pécuniaire, le concours étant entièrement gratuit.

Les photos sont à envoyer sous enveloppe à :

CONCOURS PHOTO

Mairie de Barbâtre

Rue de l'église

85630 Barbâtre

## ARTICLE 6 - PRISE DE VUE ET DROIT A L'IMAGE

MATERIEL DE PRISE DE VUE : les photographes pourront utiliser les appareils photographiques de leur choix, du téléphone portable à l'appareil le plus sophistiqué, il appartient aux participants de décider des moyens qu'ils vont utiliser.

Concernant le droit à l'image, si vous réalisez une photo avec une ou des personnes, il vous faudra leur accord pour la publication.

## ARTICLE 7 - UTILISATION DES PHOTOS

Les photographes participants autorisent les organisateurs à utiliser les clichés le temps de l'exposition prévue, du 26 août au 2 septembre 2024.

Cette utilisation ne pourra en aucun cas donner droit à une quelconque rémunération ou autre prestation.

## ARTICLE 8 - LES PRIX

Quatre prix sont prévus. En cas d'égalité, le jury devra se prononcer pour départager les clichés. Leur décision est irrévocable.

1<sup>er</sup> prix : Un chèque cadeau de 50 €

2<sup>ème</sup> prix : Un chèque cadeau de 40 €

3<sup>ème</sup> prix : Un chèque cadeau de 30 €

Prix ado = chèque cadeau

- Coup de Cœur du PUBLIC : un atelier photo de 1h30 sur le thème de votre choix à décider avec Philippe Caumont

Afin de ne pas avoir toujours les mêmes gagnants chaque année, **le lauréat du premier prix** ne pourra concourir l'année suivante mais sera invité à participer au jury afin de voir comment se passent les délibérations et permettre une certaine transparence au concours.

## ARTICLE 9 - OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur simple demande auprès de la mairie de Barbatre ou sur [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr)

## ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours, y compris le jour de l'évènement. Il en informerait, le cas échéant les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## ARTICLE 11 – DIFFUSION PHOTOS

**Il est formellement interdit de diffuser ses photos prises pour le concours, sur les réseaux sociaux avant la remise finale de prix. Tout manquement à cet article entrainera une disqualification de l'auteur !**

## INFORMATIONS ET CONTACTS

Commission culturelle de la mairie de Barbatre : [culture-animations@barbatre.fr](mailto:culture-animations@barbatre.fr)

Philippe Caumont : [philippecaumont@gmail.com](mailto:philippecaumont@gmail.com)

Concours photo de la commune de Barbâtre

Thème «.....»

Bulletin d'inscription.

NOM : .....PRENOM : .....

Date de naissance : ...../...../.....

ADRESSE : .....

.....

Téléphone : .....

Mail :.....@.....

Par ce bulletin, j'autorise la municipalité de Barbâtre à exposer mes photos le temps nécessaire au bon fonctionnement du concours.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

**Mode d'emploi à respecter scrupuleusement**

1. Compléter le ou les bulletins.
2. Glisser le bulletin dans une enveloppe.
3. Coller l'enveloppe cachetée aux dos de la photo.
4. Sur l'enveloppe, ne doit apparaître que la catégorie :

**ADO**      ou      **ADULTE**

Mettre la photo dans une enveloppe postale, et l'adresser sans indiquer votre adresse au dos ! (Ou la remettre en mairie)

CONCOURS PHOTO

MAIRIE DE BARBATRE

RUE DE L'EGLISE

85630 BARBATRE

Concours photo de la commune de Barbâtre  
Thème « ..... »  
Bulletin d'inscription.

NOM : Dusand PRENOM : Jean-Marie  
Date de naissance : 24/03/1985 / Longtemps  
ADRESSE : ici et là

Téléphone : 01-03-04-05  
Mail : .....@.....com

Par ce bulletin, j'autorise la municipalité de Barbâtre à exposer mes photos pendant le temps nécessaire au bon fonctionnement du concours.  
Fait à : ici Le : maintenant

Signature : [Signature]

Mode d'emploi à respecter scrupuleusement

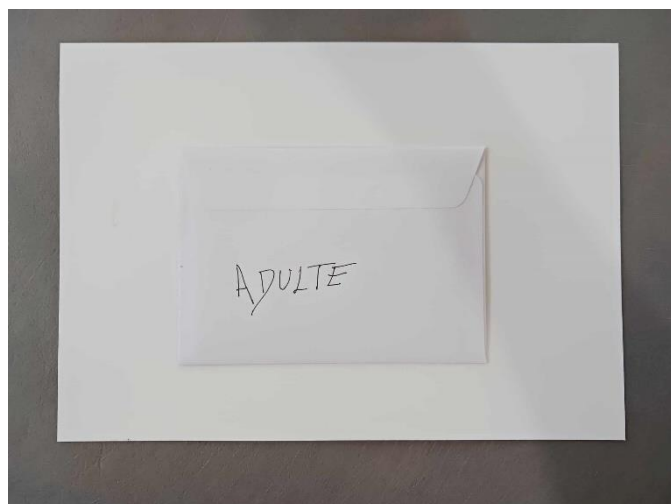
1. Compléter le ou les bulletins.
2. Glisser le bulletin dans une enveloppe.
3. Coller l'enveloppe cachetée aux dos de la photo.
4. Sur l'enveloppe, ne doit apparaître que la catégorie.

**ADO** ou **ADULTE**

Mettez la photo dans une enveloppe postale, et l'adresser se  
indiquer votre adresse au dos ! (Ou la remettre en mairie)

CONCOURS PHOTO  
MAIRIE DE BARBATRE  
RUE DE L'EGLISE  
85630 BARBATRE

Remplir scrupuleusement votre Bulletin en indiquant toutes les coordonnées. Nous pourrons ainsi communiquer avec vous une fois les prix décernés. Mettez le bulletin dans une enveloppe.



Collez l'enveloppe fermée au dos de votre photo. Indiquez la catégorie (Ado ou Adulte)



Mettez le tout dans une grande enveloppe et indiquez UNIQUEMENT :

CONCOURS PHOTO  
Mairie de Barbâtre  
Rue de l'église  
85630 Barbâtre